

## Appel à projets

### Formations aux porteurs de projet en création / reprise d'entreprise

Créée en 2001, Initiative Saint-Martin est une association loi 1901, membre du réseau national Initiative France, reconnu d'utilité publique.

Nous soutenons financièrement le développement des projets locaux en facilitant la création, la reprise ou le primo-développement d'entreprises sur Saint-Martin. Depuis 17 ans et grâce au soutien de nos partenaires financiers, notre action a permis l'émergence de plus de 400 entreprises.

Plus précisément, Initiative Saint-Martin s'emploie à accueillir les porteurs de projet, à les épauler dans leurs démarches auprès des autorités et des banques, à leur octroyer un prêt d'honneur à taux zéro et à les accompagner pendant 3 ans en leur offrant un suivi personnalisé et une évaluation trimestrielle de leur activité.

De ce fait, Initiative Saint-Martin souhaite mettre en place des actions de formation dans le cadre de l'accompagnement des porteurs de projet lors de la création / reprise d'entreprise. Cet accompagnement est un processus qui s'articule sur la base de 3 grandes étapes :

- Idée
  - o Accueil, Information et Orientation
  - o Constitution du dossier d'accompagnement
  - o **Formation sur le plan d'affaires « outil de formulation de l'idée au projet »**
- Projet
  - o Validation du Plan d'affaires
  - o **Formation de gestion « calculer la rentabilité et mesurer la performance économique »**
  - o Rédaction de la fiche de synthèse
  - o Mise en situation en Comité Technique
- Entreprise
  - o Approbation en Comité d'Agrément
  - o Enregistrement de l'entreprise
  - o Financement et suivi



L'objectif premier de ces actions de formation est de revenir collectivement sur les bases de la création et de la gestion d'entreprise avec un groupe de porteurs de projet afin de faciliter l'accompagnement individuel effectué avec le conseiller ou chargé d'accompagnement des entrepreneurs.

En effet, ces formations ne peuvent en aucun cas se substituer à l'accompagnement individuel avec son conseiller ou chargé d'accompagnement des entrepreneurs.

## Objectifs Pédagogiques des formations

### **Module 2 :**

- Aider les porteurs de projets à définir, conceptualiser, rédiger et argumenter un plan d'affaires,
  - Faciliter la transcription des idées au projet de création / reprise d'entreprise en apportant un appui technique et surtout des axes de réflexion
  - Aider les porteurs de projet à mettre en place les outils nécessaires à l'organisation, la gestion, l'opérationnel et le fonctionnement quotidien de leur future entreprise,
  - Développer les compétences de gestion du futur chef d'entreprise afin de créer des entreprises compétitives et surtout pérennes
  - Permettre aux futurs dirigeants des TPE d'allier savoir-faire technique et savoir-faire managérial
- ⇒ Finalités : Définir les bases d'un projet d'entreprise viable afin de bien démarrer l'activité prévue

### Public visé

#### **Module 2 :**

- Demandeurs d'emploi souhaitant créer leur propre emploi à travers la création d'entreprise
- Les créateurs ou repreneurs d'activité de moins de 3 ans d'existence passant par la plateforme d'Initiative Saint-Martin

### Actions de formation envisagées

L'appel à projets porte uniquement sur :

- Le module 2 : Formation « calcul de la rentabilité ».

En annexe, le détail de l'ensemble des modules vous permettra d'avoir une vue d'ensemble de notre offre d'accompagnement.

### Durée souhaitée pour le module :

Module 2 : 1 jour (7 heures)

**Groupe :**

- 8 - 10 participants
- Non homogène (âge et niveau scolaire)

**Logistique**

Déjeuner entre 13h et 14h (non fourni)

Cafetière mis à disposition

Salle Climatisée

**Déploiement de la formation**

Les formations devront être déployées 1 à 2 fois par mois.

Possibilité de programmer des sessions exceptionnelles.

Possibilité de faire appel à un traducteur pour les groupes anglophones

**Liste de pièces à fournir**

Un planning semestriel

CV des intervenants choisis

Support pédagogique présentant la stratégie préconisée et le contenu de l'atelier

Questionnaire de satisfaction type

Lettre de convocation type

Plan du lieu de formation

**DATE ET CONDITIONS DE REMISE**

*La date limite de remise des offres est fixée au 15/01/2019*

Veillez adresser vos réponses à :

Rubens FIGARO [rfigaro@initiative-saint-martin.fr](mailto:rfigaro@initiative-saint-martin.fr)

Dail GERMAIN [dgermain@initiative-saint-martin.fr](mailto:dgermain@initiative-saint-martin.fr)

## Annexe

### 2- Formation « calcul de la rentabilité » (module 2)

Le chef d'entreprise doit pouvoir :

- *Budget Prévisionnel (cf. annexe 2)*
  - Construire ou modéliser son CA prévisionnel en définissant les variables
  - Calculer ses marges commerciales
  - Comprendre, analyser et optimiser ses charges prévisionnelles
  - Comprendre les notions : Bénéfices et Pertes
- *Plan de financement (cf. annexe 2)*
  - Estimer ses besoins en investissement à l'aide de devis et factures acquittées
  - Evaluer sa capacité d'autofinancement (Bénéfices + Amortissements)
  - Calculer son seuil de rentabilité
- *Son environnement financier*
  - Comprendre l'importance de la relation avec son banquier et le fonctionnement des différents outils bancaires à disposition de l'entreprise.
  - Élaborer un classeur afin de permettre l'ordonnement des justificatifs bancaires.
- *Son environnement juridique :*
  - Comprendre les formalités d'immatriculation de l'entreprise ainsi que les obligations fiscales liées au choix du statut juridique.
  - Comprendre les obligations de l'entreprise relative à l'assurance, la conservation des documents justificatifs, les opérations commerciales réglementées.
  - Comprendre la nécessité de la formation du dirigeant, et les démarches de mise en place de celle-ci.